

Procès verbal du Conseil Municipal du 14 Avril 2017

Sur convocation du 8 Avril 2017, le conseil municipal s'est réuni le 14 Avril 2017 à 20h 30 en la salle du Conseil, sous la présidence de son maire, Jean-François LHERMITTE.

Etaient présents :

Mmes Yvette BRENET, Maryline BERTRAND, Chantal ZULUETA
MM. François DAVID, Florian FAUCHER, Mathieu AUBURTIN, Romain THIESSE,
Guillaume SIMON-BOUHET, Hubert PAILLAT, Jean-François LHERMITTE

Absent Excusé : Francis GLORIE (pouvoir à Mathieu AUBURTIN)

Le procès verbal du Conseil Municipal du 17 Mars 2017 est approuvé.

Florian FAUCHER est désigné comme secrétaire de séance

9/17 Vote du taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017

En 2017, les bases de la fiscalité locale ont été réévaluées de 0,4%. Par ailleurs, dans le cadre de la communauté de communes Parthenay Gâtine, les taux applicables aux communes de l'ancienne communauté du pays ménigoutais sont plus élevés que la moyenne, et la CCPG s'est engagée, pour deux d'entre elles à les baisser de manière régulière durant douze ans. (foncier non bâti et taxe d'habitation).

M. le Maire rappelle les taux moyens des communes du département des Deux Sèvres :

Taxe d'habitation : 27,65 % contre 27,26% en 2016

Taxe foncier bâti 23,47 % contre 23,23% en 2016

Taxe foncier non bâti 63,54 % contre 62,74% en 2016

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir pour 2017 les taux d'imposition 2016, qui sont inférieurs généralement de moitié aux taux moyens départementaux, à savoir :

Taxe d'habitation 9,44% soit pour une base de 137 600 €, un produit fiscal attendu de 12 989 €

Taxe foncier bâti 14,63% soit pour une base de 107 400 €, un produit fiscal attendu de 15 713 €

Taxe foncier non bâti 32,43% soit pour une base de 51 000€ un produit fiscal attendu de 16 539 €

Total 45 241 €

Ce maintien des taux communaux devrait entraîner dans les faits une baisse des impôts locaux, dans la mesure où mathématiquement, l'imposition de la CCPG en terme de taxe d'habitation et

de foncier non bâti doit baisser. Il en va de même pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui devrait également baisser, du fait des efforts de gestion entrepris par le SMC.

Une baisse du taux de la taxe d'habitation pourra être envisagée en 2018 dans la mesure où la mise en œuvre du parc éolien entraînera une amélioration des recettes fiscales de la commune, tandis que tous les habitants subiront les nuisances visuelles liées à ce parc.

Le Conseil Municipal est appelé à voter ces taux d'imposition.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

10/17 Vote d'une subvention au CCAS de St Germier

Suite au vote de son budget par le CCAS de St Germier le 14 Avril dernier, Monsieur le Maire propose de lui verser au titre de l'année 2017 une subvention annuelle de 400 €

Il précise toutefois que si le besoin s'en faisait sentir, sur demande et justification du CCAS, un complément de subvention pourrait être accordé au CCAS.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

11/17 Vote du budget 2017

Suite au débat d'orientation qui a eu lieu le 17 Mars dernier, les principaux investissements retenus pour 2017 sont les suivants :

Investissements déjà débattus

- Aménagement du parc de l'étang
- Actions bio diversité trame verte et bleue
- Plantation route des Touches
- Acquisitions foncières (notamment bâtiment Ocealia)
- Panneau d'information
- Aménagement atelier communal (bâtiment ex Ocealia)
- Logiciels compta, paie, élections

- A engager
- Aménagement ancienne mairie
- Vaisselle et lave vaisselle dans la salle des fêtes

Les investissements liés à l'aménagement du bourg (enfouissement des réseaux et requalification urbaine) seront repris dans le cadre du budget supplémentaire arrêté après l'approbation du compte administratif 2016 et reprise des reports.

Le budget primitif 2017 s'arrête aux montants suivants en dépenses et recettes :

Fonctionnement : 194 512,00 €

Investissement : 148 609,14 €

Cette délibération est approuvée par 8 voix pour, 1 voix contre (Guillaume SIMON-BOUHET) et 2 abstentions (Mathieu AUBURTIN et Francis GLORIE)

12/17 Parc éolien « Champs Carré » de Rouillé (Vienne)

Par délibération 22/16 du 27 Mai 2016, le Conseil Municipal a été amené à donner un premier avis favorable sur le parc éolien « Champs Carré » à Rouillé.

Dans le cadre de l'enquête publique actuellement en cours, le Conseil Municipal est appelé à donner à nouveau son avis. En conséquence ;

- Le Conseil rappelle que le bourg de St Germier est distant d'environ 7 à 9 kilomètres du projet de parc éolien
- Il n'y a probablement aucune covisibilité entre ce parc et les différents hameaux de St Germier et en tout cas, ni le dossier, ni le rapport de la Dreal ne permet de s'en faire une opinion.
- Le rapport de la Dreal analyse plus les conséquences du projet sur la faune et la flore que sur son impact sur les habitants et leur vie quotidienne. Il est totalement muet sur l'impact du projet sur nos concitoyens...
- Le Conseil Municipal de Rouillé est beaucoup plus apte à faire la balance nécessaire entre les avantages et les inconvénients de ce projet

En conséquence, le Conseil Municipal réitère son avis favorable émis en Mai 2016 pour les mêmes raisons par 10 voix pour et 1 abstention (Guillaume SIMON-BOUHET)

13/17 Indemnités de fonction versées aux maire, adjoints et conseiller municipal délégué

Par délibération 43/16 du 4 Novembre 2016, le conseil municipal a adopté le nouveau montant des indemnités de fonction à verser au maire, adjoints et conseiller municipal délégué. Toutefois, il semble nécessaire, pour des raisons de simplifications, de modifier très légèrement cette délibération afin la rendre conforme à la circulaire n°7 du 7 Mars 2017 du Préfet des Deux Sèvres.

Le Conseil décide, à compter du 1^{er} Février 2017 :

Article 1: de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique., conformément au barème fixé par les articles L 2123 23, L 2123 24 du code général des collectivités territoriales :

* maire : 6,6%%

* 1^{er} adjointe : 6,6 %.

* 2^o adjoint : 6,6%

* 3^o adjoint : 6,6%

* conseiller municipal délégué : 4,7%

Le montant de l'indemnité du maire et de chaque adjoint subira automatiquement et immédiatement les évolutions de l'indice brut de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le versement des indemnités s'effectuera mensuellement.

Article 2 : Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction

	% de l'indice brut terminal de la fonction publique
Jean-François LHERMITTE, Maire	6,6%
Maryline BERTRAND, 1° Adjointe	6,6%
Hubert PAILLAT, 2° Adjoint	6,6%
Romain THIESSE, 3° Adjoint	6,6%
Yvette BRENET, Conseillère Municipale	4,7%

Déléguée

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Questions diverses

Budget

Guillaume SIMON-BOUHET estime que les dépenses envisagées pour le parc de l'étang sont beaucoup trop importantes. Il pense qu'elles risquent de générer à terme d'importants coûts de fonctionnement en terme d'entretien de l'espace et que le personnel actuel sera largement insuffisant. Il critique la recherche de subventions et pense qu'il serait plus important d'investir dans la voirie du bourg et dans les chemins.

Maryline BERTRAND rappelle que la valorisation et l'aménagement du parc de l'étang constituait l'engagement pris par la majorité du conseil municipal et que cette opération a été débattue et validée lors de réunions publiques par la population.

Jean-François LHERMITTE rappelle que l'ensemble de cette opération est subventionnée à 70% par le Conseil régional et le Conseil Départemental, la charge pour les finances communales étant relativement réduite. L'action municipale va transformer ce parc qui avait été laissé quasiment à l'abandon par la communauté de communes et va constituer un outil majeur d'attractivité. Quant aux sommes inscrites au budget, elles seront forcément à nouveau débattues lorsqu'il s'agira d'approuver le programme final d'actions et le Conseil ne retiendra naturellement pas des actions marginales ou sans intérêt.

Hubert PAILLAT pense qu'il faut aller chercher les subventions, sinon, ce seront d'autres communes qui en bénéficieront et toutes les actions d'investissement communales ne peuvent se passer de subvention.

JF Lhermitte rappelle par ailleurs que ce budget 2017 n'inclut pas les dépenses qui seront nécessitées par l'enfouissement des réseaux et la requalification du centre bourg. Ceci constituera un investissement très important, nécessitant notamment recherches de subventions. A titre d'exemple, l'opération voisine de Fomperron a généré un investissement de plusieurs centaines de milliers d'Euros. Ce point sera abordé notamment lors du vote du budget supplémentaire 2017. Cet investissement sera financé par l'excédent 2016 (plus de 60 000 Euros), des subventions et des emprunts.

	INVESTISSEMENT		
DEPENSES		RECETTES	
Emprunts	20862,34		
		FCTVA	10960
Etudes plu	2500		
Etudes aménagement	4330	cession foncière	100
Etudes parc étang	15000		
Travaux étang	64285,8	Département étang	2594
Haies	4431		
Matériel outillage	700	Département étang	38900
Signalisation	800	Région étang	7497
Déco Noel	200	Région haies	2950
Panneau Expo	1700	Réserve Parlementaire	1000
Foncier	15000	Emprunts	19375,4
Aménagement Ocealia	3500	Virement section Fonctionnement	65232,74
Ancienne mairie	5000		
Vaisselle	5000		
Logiciels	2300		
Imprimante	3000		
Total	148609,14		148609,14

FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Eau électricité	5200
Carburants	1300
Fournitures	2950
Entretien bâtiments	1200
Entretien voirie	16600
Entretien matériel roulant	2100
Maintenance	3000
Assurances	3300
Enquête publique	2000
Fêtes et cérémonies	2800
Téléphone timbres	1300
Locations taxes foncières	1400
Personnel	35720
Indemnités élus	14975,2
Contingent incendie	2600,23
Subvention associations	1400
Imprévus	2550
Intérêts emprunts	7247,83
Cantine	10500
fngir	10136
Instruction PC	1000

129279,26

Virement section 65232,74
Investissement

Total 194512

RECETTES

Impôts locaux	45241
Reversement CCPG	43325
Dotations état	57376
Droits mutation	9000
Indemnité sameole	20800
Ventes diverses	870
Indemnités journalières	8040
Redevances domaine public	1060
Locations sdf et immeubles	8800

Total 194512

QUELQUES RATIOS (communes de moins de 2000 habitants)

	Moyenne Nationale	Saint Germier
Dépenses réelles de fonctionnement	610 €	504 €
Produit des impositions directes	297 €	202 €
Recettes réelles de fonctionnement	816 €	803 €
Dépenses d'équipement	361 €	334 €
Dettes Population	523 €	941 €
DGF/pop	207 €	155 €
Dépenses personnel	32,80%	25,90%
Marge d'autofinancement courant	82,80%	69,30%
Dépenses d'équipement/recettes de fonctionnement	44,20%	60%
Dettes/Recettes	64%	117%
Capacité désendettement	3,9 ans	3,17 ans

Parc éolien de Rouillé : Guillaume Simon-Bouhet estime qu'il y a trop de parcs éoliens ce qui justifie son abstention.

Parc régional de Gâtine : le Pays de gâtine propose une réunion d'information des conseils municipaux, proposition à laquelle souscrit le Conseil

Assainissement collectif : Romain THIESSE expose que le SMEG privilégie une localisation de la roselière au Nord Est de l'étang, en surplomb du chemin d'exploitation communal. Lors de la réunion avec le SMEG du mardi 11 Avril, cette option a été confirmée. La consultation pour la roselière sera lancée à la mi-juin, le SMEG laissant la possibilité de variante avec un seul bassin, moins gourmande en espace. La roselière sera alimentée en eau potable depuis la route de Ménigoute et a priori ne disposera pas d'électricité (pas de poste de relevage). Réglementairement, elle sera close par une clôture (grillage) de 2 mètres de haut.) Les travaux devraient être lancés à l'automne 2017 pour une mise en service début 2018.

JF Lhermitte souligne que cette solution du SMEG va permettre de transformer les « toilettes sèches » de l'étang en « toilettes normales », puisque la canalisation d'eaux usées sera réalisée à 3 mètres de ces toilettes et que le SMEG est d'accord pour amener à ses frais l'eau potable, ce qui permettra cette transformation à un coût beaucoup plus raisonnable que celui annoncé par les paysagistes.

Enfin, le projet du SMEG maintient la source.

Enfin la commune a proposé au SMEG l'échange entre le terrain dévolu à cette roselière et celui que le SMEG avait acquis en 2009 (environ 25 ares)

Route communale menant au parking de l'A10 : a été refaite à neuf suite aux travaux et donne toute satisfaction

Chemin de remembrement : INEO a été relancé (pour sa réfection intégrale). Travaux prévus pour le 28 Avril. Guillaume SIMON-BOUHET attire l'attention du conseil sur les risques d'affaissement partiel de cette voie et donc de désordres.

JF Lhermitte signale qu'aucun constat quant à la qualité antérieure de cette voie n'ayant été fait, il sera toujours possible de réclamer à GEREDIS, qui est notre co contractant, la réparation des désordres.

Facturation par la CCPG de la surveillance des enfants à la sortie de l'école : Marilyne BERTRAND rappelle que du fait du décalage entre l'heure d'arrivée du car scolaire et l'ouverture des grilles de l'école, tout comme le soir entre la sortie de l'école et l'arrivée du car scolaire de Vasles, il existe un battement de quelques minutes le matin et d'1/4 d'heure le soir qui nécessite une surveillance des enfants. Cette surveillance est exercée, pour des raisons pratiques à la garderie située à 400 mètres de l'école.

Il avait été convenu entre les maires des quatre communes que cette prestation de surveillance serait exercée par un employé communal de Ménigoute et facturée au RPI (structure associant les communes de Ménigoute Vasles, St Germier et les Forges qui gère cantine et transport scolaire et donc surveillance) Ce système a très bien fonctionné durant l'année scolaire 2015-2016.

Toutefois, du fait de l'introduction de la CVQ (carte de vie quotidienne), la CCPG a donné comme consigne aux Adsem de faire badger les enfants dès qu'ils entrent à la garderie.

Du coup, la CCPG a facturé les parents d'heures de garderie cette prestation.

Une action vigoureuse est en cours pour que la CCPG annule les titres émis ce qui devrait donc intervenir.

Couverture mobile : Orange annonce avoir déployé la 4G sur l'émetteur de St Germier (situé à la Viclaire).

Affaire Zélie Jeanne : Les difficultés semblent provenir d'une erreur commise par le jugement du Tribunal en 2007

Travaux étang, actions biodiversité : la consultation des entreprises pour ces travaux financés en grande partie par le Conseil régional (abattage d'arbres, haies bocagères à coté des jeux d'enfants, revegetalisation des ruisseaux et des berges) a été lancée. Une réunion du CM sera nécessaire pour les attribuer dans une prochaine semaine.

Choix de la vaisselle

Organisation du bureau de vote pour le 23 Avril prochain

8H- 11h 40 JF Lhermitte ; F. Faucher, M. Bertrand

11h 40 – 15h 20 : F. Glorie, R. Thiesse, Guillaume Simon-Bouhet

15h 20 – 19h : Y. Brenet, C. Zulueta, Hubert Paillat

Pour le 7 Mai

8H- 11h 40 JF Lhermitte ; F. Faucher, M. Auburtin

11h 40 – 15h 20 : François David, R. Thiesse, Guillaume Simon-Bouhet

15h 20 – 19h : Y. Brenet, M. Bertrand, Hubert Paillat

La séance est levée à 22h 45